

COMMUNIQUE DE PRESSE

6^e rencontres des Villes amies des enfants : un programme d'action pour les droits des enfants dans les villes

Paris, le 12 février 2009

Les sixièmes Rencontres des Villes amies des enfants se sont tenues au Sénat, le 9 février 2009. A cette occasion, les 160 villes du réseau ont pu échanger leurs bonnes pratiques et s'engager dans un nouveau mandat aux côtés de l'Unicef, pour les droits des enfants dans la ville.

Le 9 février, 9 villes ont reçu le titre Ville amie des enfants : Aulnat, Bayeux, Chevilly-Larue, Ermont, Erstein, Le Havre, Le Pecq, Sarlat et Vincennes. Initié en 2002 par l'UNICEF et l'Association des maires de France, le réseau Ville amie des enfants mobilise des villes de toute taille, mues par la volonté commune de faire avancer la cause des enfants et des jeunes partout dans le monde, en adhérant à un programme constitué de 9 ambitions.

Lors de ces rencontres, les villes ont découvert de nouveaux outils de gestion et de suivi de l'enfance dans la ville. Ces outils ont été conçus en ateliers par 19 villes pilotes* tout au long de l'année 2008. Le premier est un Quiz qui permet à chaque ville de faire un rapide état des lieux des avancées qu'il reste à parcourir pour atteindre les objectifs fixés par les 9 ambitions des Villes amies des enfants. Le deuxième est un Tableau de bord, outil précis d'analyse et de progrès sur la situation des enfants et l'approche de la ville en faveur de leurs droits.

Un Programme d'action pour les droits des enfants dans la ville a par ailleurs été proposé. Ce programme dégage des pistes d'actions opérationnelles qui ont été illustrées par des exemples concrets applaudis par les 250 participants des rencontres. D'une approche transversale pour mettre l'enfant au cœur des services publics aux projets de coopération décentralisée, de l'accompagnement des enfants et des familles en difficulté à l'association des enfants et des jeunes aux prises de décisions les concernant, cette journée a ainsi dévoilé les multiples facettes de l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant à l'échelle locale.

** les villes pilotes de 2008 sont : Agde, Aubagne, Cholet, Darnétal, Digne-les-Bains, Dijon, Fontenay-Sous-Bois, Gap, le Kremlin-Bicêtre, Le Mans, Malaunay, Moissy-Cramayel, Nancy, Rambouillet, Rambervillers, Saint-Cyr-sur-Loire, Saint-Jean-de-Monts, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Schiltigheim.*

Pour en savoir plus :

Carine Spinosi, tél : 01 44 39 17 49 - mail : cspinosi@unicef.fr

Marie-Hélène Galin, tél : 01 44 18 13 59 - mail : mhgalin@amf.asso.fr

www.villeamiedesenfants.fr

